



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

337-12-20

1.12 RÈGLEMENT N^o 1263-2021 - TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE - **ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 962.1 du *Code municipal du Québec* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la corporation lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie juge à propos de grouper dans un règlement commun les tarifs exigibles pour le financement de certains biens, services et activités qu'elle rend disponibles à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement n^o P-2020-17 a été déposé à la séance du 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les modifications de tarification apportées au projet de règlement, soit :

- le prix d'un bac roulant de 360 litres pour la cueillette de déchets;
- l'ajout d'un service de camp de jour de la relâche;
- l'ajout de frais spécifiques pour une demande de dérogation mineure autre que résidentielle et subséquentes;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU' une mention est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier de l'objet du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le règlement n^o 1263-2021, intitulé : « Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Sainte-Sophie »; décrétant ce qui suit :



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

DÉCLARATIONS ET INTERPRÉTATIVES

Article 1 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la Municipalité pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

Article 2 RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'application du présent règlement est confiée à chacun des départements de la Municipalité de Sainte-Sophie selon leur champ de compétence, s'il y a lieu.

Article 3 TERMINOLOGIE

À moins d'indication contraire, les mots ou expressions qui suivent, employés dans le présent règlement, ont le sens qui leur est attribué à cet article, à savoir :

Adulte : toute personne physique âgée de 18 ans et plus, sauf si autrement précisé;

Aîné : toute personne physique âgée de 55 ans et plus, sauf si autrement précisé;

Année : année civile;

Dépôt : désigne toute somme d'argent remise au représentant de la Municipalité en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou des dommages pouvant être confisqués par le représentant de la Municipalité, en guise de paiement, total ou partie, dudit bien, service ou des dommages.

Enfant : toute personne physique âgée de moins de 18 ans, sauf si autrement précisé;

Étudiant : toute personne inscrite à une institution scolaire reconnue à temps complet, sans distinction d'âge et détenant la preuve d'une telle inscription

Famille : tout groupe de personnes ayant leur domicile dans la même unité d'habitation

Organisme à but

non lucratif (OBNL) :

personne morale constituée en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les compagnies provinciales* et qui œuvre sur le territoire de la municipalité;



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

Représentant
de la Municipalité :

le chef de service de chacun des départements de la Municipalité, les adjoints, les inspecteurs en bâtiments ou toutes autres personnes désignées par le conseil municipal

Résident : toute personne physique ayant son domicile sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie.

Tarif : redevance établie par le présent règlement et payable à la Municipalité pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de ses biens et services;

Unité
d'habitation : un bâtiment ou une partie d'un bâtiment destiné à l'utilisation et à une occupation résidentielle par une ou plusieurs personnes, mais ne comprenant pas un hôtel, un motel ou une auberge.

Article 4 TARIFICATION

4.1 Direction générale et service du greffe

Les tarifs applicables par la **direction générale et le service du greffe** sont ceux apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

4.2 Service de sécurité incendie

Les tarifs applicables par la **direction du service de sécurité incendie** sont ceux apparaissant à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

4.3 Service des loisirs, culture et vie communautaire

Les tarifs applicables par la **direction du service des loisirs, culture et de la vie communautaire** sont ceux apparaissant à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

4.4 Service de l'urbanisme

Les tarifs applicables par la **direction du service de l'urbanisme** sont ceux apparaissant à l'annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

4.5 Service des travaux publics

Les tarifs applicables par la **direction du service des travaux publics** sont ceux apparaissant à l'annexe « E » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

Article 5 REMPLACEMENT

Le règlement remplace, à compter du 1^{er} janvier 2021, le règlement n° 1263-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

ANNEXE « A » - DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICE DU GREFFE

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF 2021
Frais d'administration	15 %
Intérêt / comptes en souffrance	16 % / année
Frais d'administration pour chèque non honoré par une institution financière	40 \$
Frais de réémission de chèque Réémission de chèque accordée une seule fois.	20 \$ Les frais sont déduits du montant dû
Frais de paiement sécurisé / ACCEO Transfert Remplacement d'une réémission de chèque.	20 \$ Les frais sont déduits du montant dû
Assermentation Service offert pour les résidents seulement	Gratuit
Transcription, reproduction et transmission de documents et de renseignements personnels détenus par la Municipalité	Tarifs établis en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, reproduction et transmission de documents et de renseignements personnels</i>
Disposition de matériaux secs – Site d'enfouissement WM Québec inc.	
Service offert à tout propriétaire d'un immeuble domicilié de la municipalité pour le dépôt de matériaux secs incluant les matériaux de construction et de terre. Service offert une fois par année par numéro d'immeuble pour une quantité maximum de chargement d'une tonne métrique (1 tm), l'excédent de ce poids est à la charge du propriétaire.	50 \$ / tm + taxes
OBJETS	
Épinglette	3 \$ + taxes
Livre du 150 ^e anniversaire Transmission par la poste	3 \$ + taxes + frais de poste
Bac roulant de 360 litres pour la cueillette de déchets	79 \$ + taxes
MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE	
Célébration d'un mariage civil et union civile	Tarifs établis en vertu du <i>Tarif judiciaire en matière civile</i>
ANIMAUX DOMESTIQUES	
Licence	
1 ^{er} chien	25 \$
2 ^e chien	25 \$
Remplacement de la licence perdue Transmission de la médaille par la poste	5 \$ + frais de poste
Handicapé visuel pour son chien-guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne.	gratuite
Les citoyens âgés de plus de soixante (60) ans , sur présentation d'une pièce d'identité.	1 ^{re} licence gratuite
Le tarif d'une licence est indivisible et non remboursable	



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

ANNEXE « B » - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

INTERVENTION	TARIF 2021
INCIDENT D'UN NON-RÉSIDENT SUR LE TERRITOIRE	
Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou tout autre événement de toute personne qui n'habite pas le territoire de la municipalité et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, afin de compenser les frais réels et coûts inhérents à une telle intervention.	
Pompe portative	
1 ^{re} heure	150 \$
chaque heure additionnelle	75 \$
Unité d'urgence	
1 ^{re} heure	600 \$
chaque heure additionnelle	400 \$
Autopompe-citerne	
1 ^{re} heure	1 000 \$
chaque heure additionnelle	600 \$
Les produits spécialisés utilisés lors de l'intervention seront facturés au coût de remplacement, incluant les taxes et de 15 % pour les frais d'administration.	
ÉVÉNEMENT SPÉCIAL ET DÉCLENCHEMENT NON FONDÉ D'UN SYSTÈME D'ALARME (3^E DÉCLENCHEMENT)	
Unité d'urgence	
1 ^{re} heure	600 \$
chaque heure additionnelle	400 \$
Autopompe-citerne	
1 ^{re} heure	1 000 \$
chaque heure additionnelle	600 \$
ENTENTE INTERMUNICIPALE	
Lorsqu'une entente intermunicipale concernant de l'entraide et de la fourniture de services avec le Service de sécurité incendie est conclue et signée entre la Municipalité et une autre municipalité, les tarifs prévus à cette entente prévalent, avec les équipements équivalents.	
PERMIS OU CERTIFICAT	
Permis de brûlage	Gratuit
Permis feu d'artifice	Gratuit
Permis pour événement spécial	Gratuit
Permis d'installation ou de modification d'un système d'alarme	Gratuit



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

ANNEXE « C » - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF 2021
Frais d'annulation	20 \$
Politique de remboursement – Ateliers culturels et sportifs	
Avant le début des cours	Frais d'inscription moins les frais d'annulation
Dans le cas d'une directive imposée par le gouvernement dans le cadre de la COVID-19 à l'effet de suspendre les activités de loisirs et de sports, la Municipalité se réserve le droit de reporter les cours d'une période maximale de 5 semaines.	
Si levée de la suspension des activités n'est pas autorisée, la Municipalité procédera au remboursement des frais d'inscriptions.	
Après le début des cours :	Aucun
À l'exception de la réception d'un billet médical attestant de l'incapacité de la personne inscrite à participer à l'activité.	Sans frais d'administration au prorata du nombre de cours suivis
Sports de glace	
Hockey mineur	Selon les taux établis par la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord
Patinage artistique (patinage+)	
Patinage artistique (autres catégories)	
Politique de remboursement – Sports de glace	
Selon le protocole établi par chacun des organismes reconnus.	
Politique de location de salles pour les résidents	
Frais de dépôt	75 \$
* Remboursable au client si aucune anomalie n'est remarquée à la suite de la location.	
Lionel-Renaud	
	Salle avant 225 \$ + taxes
	Grande salle 300 \$ + taxes
Bellevue	200 \$ + taxes
Racine	200 \$ + taxes
Perte, bris ou détérioration de matériel	Coût réel du remplacement + frais d'administration de 15 %
Politique de location de salles pour les non-résidents	
Frais de dépôt	75 \$
* Remboursable au client si aucune anomalie n'est remarquée à la suite de la location.	
Lionel-Renaud	
	Salle avant 350 \$ + taxes
	Grande salle 450 \$ + taxes
Bellevue	300 \$ + taxes
Racine	300 \$ + taxes
Perte, bris ou détérioration de matériel	Coût réel du



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF 2021
	remplacement + frais d'administration de 15 %
Politique de location de salles pour les organismes reconnus par la Municipalité	
Lionel-Renaud	86,97 \$ + taxes
Autres salles municipales	Gratuit
Perte, bris ou détérioration de matériel	Coût réel du remplacement + frais d'administration de 15 %
Service d'un camp de jour de la relâche – Durée 1 semaine (1^{er} au 5 mars)	
Service tout inclus offert à la semaine par enfant selon le calendrier du camp :	
- Service de garde	
- Activités spéciales	
RÉSIDENT exclusivement	
Semaine de 5 jours par enfant	90 \$
Service de garde	
Retard par tranche de 15 minutes par famille	Minimum 15 \$ Maximum 30 \$
Service d'un camp de jour d'été – Durée de 8 à 9 semaines	
Service tout inclus offert à la semaine par enfant selon le calendrier du camp :	
- Service de garde	
- Sorties, s'il y a lieu	
- Activités spéciales	
<i>L'inscription des enfants à la dernière semaine du camp est exclusive aux résidents.</i>	
RÉSIDENT	
Semaine de 5 jours par enfant	
- 1 ^{er} et 2 ^e enfant	110 \$
- 3 ^e et 4 ^e enfant	55 \$
- 5 ^e enfant et +	gratuit
Semaine de 4 jours par enfant	
- 1 ^{er} et 2 ^e enfant	88 \$
- 3 ^e et 4 ^e enfant	44 \$
- 5 ^e enfant et +	gratuit
NON-RÉSIDENT	
Semaine de 5 jours par enfant	250 \$
Semaine de 4 jours par enfant	200 \$
Service de garde	
Retard par tranche de 15 minutes par famille	Minimum 15 \$ Maximum 30 \$



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

Politique de remboursement – Camp de jour		
Avant le début du camp de jour	Date limite	
de la relâche	22 février	Frais d'inscription moins les frais d'annulation
d'été	15 juin	
Après le début du camp de jour		Aucun
À l'exception de la réception d'un billet médical attestant de l'incapacité de la personne inscrite à participer à l'activité.		Sans frais d'administration et d'annulation au prorata du nombre de jours ayant participé au camp
Service de la Bibliothèque		
Frais d'administration		5 \$
Abonnement annuel - Résident		Gratuit
*Preuve de résidence obligatoire		
Abonnement annuel - Non-résidents / individuel		25 \$
Abonnement annuel - Non-résidents / famille		35 \$
Frais de remplacement d'une carte d'abonné		2 \$
Frais de réservation		Gratuit
Frais de retard par jour :		
- Abonné de 13 ans et -		0,05 \$
- Abonné de 14 ans et +		0,10 \$
Document perdu		Prix du document + taxes + frais d'administration + frais de retard si applicable
Document endommagé		Prix du document + taxes + frais d'administration + frais de retard si applicable
Frais – Section nouveauté		
Location pour 7 jours		Gratuit
Retard par jour		0,50 \$
Événements spéciaux		
Frais de location d'une table		30 \$ taxes incluses



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

ANNEXE « D » - SERVICE DE L'URBANISME

	PERMIS OU CERTIFICAT	DURÉE	TARIF 2021
1.	Lotissement / lot	6 mois	75 \$
	Correction ou annulation / lot	6 mois	Gratuit
2. Construction – Habitation			
	Estimation du coût des travaux :		
	- équivalente ou inférieure à 300 000 \$	12 mois	300 \$
	- supérieure à 300 000 \$	12 mois	300 \$ + 1 \$/1 000 \$ excédant l'estimation du coût 300 000 \$
	Logement supplémentaire (construction incluant l'ajout d'un logement d'appoint)	12 mois	100 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
3. Agrandissement - Habitation			
	Estimation du coût des travaux supérieure à 2 000 \$	12 mois	100 \$
	Estimation du coût des travaux équivalente ou inférieure à 2 000 \$	12 mois	50 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
4. Rénovation - Habitation			
	Estimation du coût des travaux supérieure à 2 000 \$	12 mois	75 \$
	Logement supplémentaire (construction incluant l'ajout d'un logement d'appoint)	12 mois	100 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
5. Construction & agrandissement – Commerce, industrie et utilité publique			
	Estimation du coût des travaux équivalente ou supérieure à 1 000 000 \$	12 mois	2 000 \$ + 1 \$/1 000 \$ d'évaluation
	Estimation du coût des travaux supérieur à 500 000 \$ et inférieur à 1 000 000 \$	12 mois	700 \$ + 1 \$/1 000 \$ d'évaluation
	Estimation du coût des travaux équivalente ou inférieure à 500 000 \$	12 mois	300 \$ + 1 \$/1 000 \$ d'évaluation
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
6. Rénovation – Commerce, industrie et utilité publique			
	Estimation du coût des travaux supérieure à 100 000 \$	12 mois	300 \$
	Estimation du coût des travaux équivalente ou inférieure à 100 000 \$	12 mois	200 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
7. Système de traitement des eaux usées			
	Installation septique	12 mois	75 \$
	Réparation mineure du champ d'épuration	3 mois	30 \$
	Remplacement de la fosse septique	3 mois	30 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
8. Ouvrage de captage des eaux souterraines			
		12 mois	75 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

	PERMIS OU CERTIFICAT	DURÉE	TARIF 2021
9.	Construction accessoire à l'habitation		
	Garage, abri d'auto permanent	12 mois	75 \$
	Remise, serre non commerciale, abri de bois de chauffage (+ de 14 m ²)	12 mois	50 \$
	Piscine, spa, bain vapeur	6 mois	30 \$
	Galerie, véranda, balcon, patio	12 mois	35 \$
	Gazébo, abri moustique, pergola (+ de 14 m ²), terrain de tennis	12 mois	30 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
10.	Construction accessoire autre que l'habitation		
	Bâtiment agricole	12 mois	75 \$
	Bâtiment ou abri pour le remisage des équipements	12 mois	100 \$
	Renouvellement	6 mois	Coût du permis initial
11.	Ponceau		
	Installation d'un ponceau	6 mois	Gratuit
	Canalisation ou remplacement d'un ponceau	6 mois	35 \$
	Aménagement d'une 2 ^e entrée charretière	6 mois	35 \$
12.	Aménagement d'un stationnement	6 mois	Gratuit
13.	Travaux de remblai et déblai	6 mois	30 \$
14.	Travaux de stabilisation dans la rive	6 mois	30 \$
15.	Abattage d'arbre		
	Avec le remplacement	12 mois	Gratuit
	Sans le remplacement (cour avant seulement)	12 mois	20 \$/arbre
	Mise en culture du sol	12 mois	150 \$
	Activité sylvicole	12 mois	1 000 \$
16.	Installation d'une cheminée	6 mois	35 \$
17.	Antenne non résidentielle	6 mois	100 \$
18.	Nouvel ou changement usage		
	Nouvel usage	12 mois	50 \$
	Changement d'usage	12 mois	50 \$
	Renouvellement	12 mois	Gratuit
19.	Enseigne	3 mois	75 \$
20.	Vente-débaras	3 jours consécutifs	20 \$
21.	Usage provisoire	Selon usage	50 \$
22.	Étalage extérieur (commercial)	3 jours consécutifs	30 \$
23.	Déplacement d'un bâtiment principal	2 mois	100 \$
24.	Démolition		



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

	PERMIS OU CERTIFICAT	DURÉE	TARIF 2021
	Bâtiment principal	3 mois	50 \$
	Bâtiment accessoire	3 mois	30 \$
25.	Dérogation mineure		
	Résidentiel	S.O.	600 \$
	Autre que résidentiel (première dérogation)	S.O.	1 000 \$
	Pour chaque dérogation additionnelle	S.O.	100 \$
26.	Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	S.O.	50 \$
27.	Modification de zonage	S.O.	1 000 \$
28.	Colportage	1 mois	200 \$
29.	Distribution de circulaires	12 mois	200 \$
30.	Affichage (exception)	10 jours avant l'événement	Gratuit
31.	Construction de rue	12 mois	200 \$
	Renouvellement	12 mois	Coût du permis initial
32.	Commerce de regrattier et prêteur sur gages	12 mois	100 \$
	Renouvellement	12 mois	Coût du permis initial
33.	Chenil et fourrière pour animaux	12 mois	150 \$
	Renouvellement	12 mois	150 \$
	AUTRES	DURÉE	TARIF 2021
1.	Dépôt pour documents exigés		
	Le remboursement d'un dépôt s'effectue dès la réception des documents exigés et n'est accordé que pour une période de 12 mois suivant l'émission du permis.		
	Description technique	60 jours	1 500 \$
	Acte notarié	60 jours	1 500 \$
	Certificat de localisation	30 jours	200 \$
	Rapport de conformité pour installation sanitaire	30 jours	200 \$
	Rapport de forage du puisatier	30 jours	200 \$
	Rapport d'un ingénieur forestier	30 jours	1 000 \$
2.	Gestion – protocole d'entente	S.O.	500 \$
3.	Analyse – prolongement du réseau	S.O.	Variable selon la demande
4.	Raccordement		
	Réseau d'aqueduc	3 mois	100 \$
	Réseau d'égout	3 mois	100 \$
	Renouvellement	3 mois	Coût du permis initial
5.	Arrosage	15 jours	Gratuit



Service du greffe

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 8^e jour du mois de décembre 2020 à 19 heures, à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom, sous la présidence de la mairesse, madame Louise Gallant, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères : Sophie Astri et Linda Lalonde et messieurs les conseillers : Claude Lamontagne, Éric Jutras, Guy Lamothe et Normand Aubin.

Est également présent, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier.

6.	Production de documents		
	Attestation municipale	S.O.	20 \$
	Transcription, reproduction et transmission de documents et de renseignements personnels détenus par la Municipalité	Tarifs établis en vertu du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, reproduction et transmission de documents et de renseignements personnels.</i>	

7.	Infrastructure municipale		
	Coupe de bordure de rue	S.O.	Coût réel + 15 % de frais d'administration + taxes, payable à l'avance selon l'estimation

ANNEXE « E » - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

DOCUMENTS ET SERVICES	TARIF 2021
Fermeture ou ouverture de la vanne d'arrêt d'aqueduc de son entrée de service, sauf en situation d'urgence	35 \$
Utilisation de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers	Tarifs établis selon le document intitulé : <i>Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements divers</i> produit par les Publications du Québec
Réparation (Négligence du propriétaire ou de l'entrepreneur)	Coût réel + 15 % frais d'administration + taxes
Ajustement du niveau de la tête de la tige de la vanne d'arrêt au niveau du sol attenant. (à l'exception d'une nouvelle maison / une fois)	Coût réel + 15 % frais d'administration + taxes
Résident et non-résident et promoteur ou autre professionnel	Coût réel + 15 % frais d'administration + taxes
Tout résident (propriétaire/locataire/occupant) de la Municipalité et tout non-résident, promoteur ou autre professionnel est responsable des troubles, dommages et inconvénients qu'il cause à la municipalité ou aux biens de cette dernière.	
Collecte de branches	
Période du 1 ^{er} mai au 31 octobre	
- Service offert 3 fois par année par numéro d'immeuble pour une durée de 30 minutes	Gratuit
- Service excédentaire par durée de 30 minutes	Minimum 50 \$ + taxes
Déneigement des allées d'accès et des stationnements privés par des entrepreneurs	
Permis de déneigement et vignettes	25 \$
Remplacement d'une vignette	5 \$

Copie certifiée conforme, ce 9 décembre 2020

France Charlebois
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe